

## Intervention



# Des enfants et des villes

Diane-Jocelyne Côté et Louise Doucett

---

Numéro 6, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/57603ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Intervention

ISSN

0705-1972 (imprimé)

1923-256X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Côté, D.-J. & Doucett, L. (1980). Des enfants et des villes. *Intervention*, (6), 18–20.

# Des enfants et des villes

**«Les très grandes villes n'ont pas du tout été pensées pour l'enfant... L'enfant prend du temps et de l'espace. Dans un petit appartement, il se montre difficile, faute d'occupations. Il faudrait repenser tout l'espace urbain... Il faut que la sécurité, le jeu, la liberté des enfants soient beaucoup plus intégrés dans l'aménagement urbain.» (1)**

Si la ville refuse l'enfant, c'est un signe d'un autre type de transformation et ce, au niveau des rapports humains. La famille traditionnelle est devenue famille nucléaire pour ensuite maigrir jusqu'à n'être plus qu'un couple sans enfant. «Nous n'avons pas les moyens d'avoir plus de deux enfants» est une objection sordide, mais plus acceptable dans notre société que la franchise brutale du «nous n'aimons pas les enfants.» (2) «Dans les magazines féminins, on fait observer avec tristesse que les enfants peuvent avoir un effet perturbateur sur les relations conjugales, que les obligations maternelles de la jeune épouse et sa fatigue l'empêchent parfois de satisfaire les exigences affectives de son mari. On ne s'aperçoit même pas de l'absurdité qu'est une famille dont l'harmonie est menacée par les enfants.» (3)

Se crée alors le couple eunuque, «contraceptivé» ou stérilisé qui se dissocie complètement du sort des enfants comme si lui-même n'avait jamais eu d'enfance. Comme il y a de plus en plus de couples qui n'ont pas de rapports avec les enfants, les parents, eux, se retrouvent de plus en plus coincés avec les problèmes des petits... en ville.

Un enfant prend du temps et de l'espace. Avec le besoin accru pour les femmes de poursuivre leurs études ou de retourner sur le marché du travail et le fait que les familles se dénoyautent,

que très souvent un des deux parents se retrouve seul avec les enfants, il faut une solution-temps qu'ils ne peuvent trouver que dans des services de garde adéquats. Or le grave problème des garderies en milieu urbain, c'est celui de l'espace: des locaux, des cours.

Des garderies sans but lucratif se voient aux prises avec des coûts de logement exorbitants — ou bien, comme à Ste-Foy, un règlement de zonage empêche une garderie de s'installer dans un secteur résidentiel. Il semble que ces deux questions — espace et temps — ne seront solutionnables que lorsque seront acceptées des valeurs autres que celles de la famille fermée et de la femme au foyer.

L'enfant est une responsabilité sociale, il a droit à des lieux pour s'ébattre et ce, dès sa naissance. Il est aberrant de croire que la socialisation de l'enfant ne commence qu'à la maternelle. L'État, qui investit des sommes considérables dans le système d'éducation ne semble pas se préoccuper du bien-être des enfants avant leur entrée en maternelle, comme si les parents avaient à colmater seuls les problèmes liés:

**un**—à des facteurs économiques généraux: l'obligation dans laquelle se trouvent beaucoup de femmes de retourner au travail ou de poursuivre leurs études.

**Deux**—à l'urbanisation: l'isolement des familles nucléaires et le manque de communication (la grand-mère et la tante ne sont pas là pour garder, les voisins ne se connaissent pas).

**Trois**—à la dislocation de la famille: enfants uniques, mères seules (l'enfant unique restera isolé jusqu'à son entrée

en maternelle).

La situation sociale de l'enfant est intimement liée à la condition sociale de la femme. Si le Québec fut la dernière province du Canada à accorder le droit de vote aux femmes, peut-être espère-t-elle battre aussi des records de retard dans l'instauration d'un réseau de garderies, qui sait?

## Le regroupement des garderies

«En mars 1977, le ministre des Affaires sociales, monsieur Denis Lazure et le ministre des Institutions financières, des coopératives et des consommateurs, madame Lise Payette, convoquèrent les gens oeuvrant dans les garderies à une rencontre où l'on voulait connaître leur opinion sur les politiques en matière de garderies, les problèmes qu'elles soulèvent et les solutions suggérées.

À la suite de cette rencontre, une conclusion s'imposait pour ceux qui oeuvrent en garderies: il fallait procéder à un regroupement des forces, il fallait préparer les revendications car si le mot «garderie» devait être écrit sur une page de notre histoire, il serait écrit par les citoyens eux-mêmes.» (4)

Le regroupement des garderies sans but lucratif naissait donc en mai 1978. Cet organisme de vieille souche (certains membres oeuvrent depuis dix ans dans le domaine) mais de structure récente et qui se définit comme un groupe de pression au niveau politique, travaille d'arrache-pied pour aider ceux qui ont enfin permis aux enfants l'accès à des lieux conçus pour eux, où espace et temps sont à leurs dimensions. Le regroupement qui réunit soixante-dix garderies sans but lucratif à travers le Québec vise à promouvoir l'utilisation «d'un réseau de services de garde universel, qui réponde à



des normes de qualité uniforme, intégré, accessible à tous, avec une politique de finance adéquate». (5)

Voici la situation actuelle des garderies du Québec toujours en nombre remarquablement insuffisant:

**un**—le ratio adulte-enfant est beaucoup trop élevé (et ce sont les normes gouvernementales qui l'impose).

**Deux**—il existe des problèmes d'espace incroyables: loyers trop élevés, locaux inadéquats, manque de fonds pour aménager, etc...

**Trois**—les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs de garderie demandent à être révisées: salaire souvent en-dessous du salaire minimum.

**Quatre**—les garderies ne sont pas accessibles à tous: seuls les parents à très faible revenu (\$6,100.00 de salaire annuel) reçoivent les subventions maximum pour rembourser les frais de

garde. Si les subventions étaient fournies directement aux garderies, celles-ci seraient alors accessibles à toutes les classes de la société (spécialement aux classes moyennes qui sont actuellement défavorisées).

**Cinq**—il existe un grand nombre de services de garde en milieu familial qui assurément ne sont soumis à aucune norme de qualité.

### L'avant-projet de loi des services de garde à l'enfance

Depuis sa fondation, le regroupement des garderies réclamait une loi-cadre des services de garde. Il s'est donc empressé d'«éplucher» le projet de loi présenté récemment pour ensuite prendre position contre une bonne partie de son contenu. En effet, soit disant pour solutionner les problèmes de garderies au Québec, le ministère des Affaires sociales propose, dans son avant-projet des services de garde à

l'enfance, la création d'un Office des services de garde, sorte de corporation composée de seize membres dont quatre seulement seront des parents! **Un Office qui définira lui-même l'étendue de ses pouvoirs!** Qu'est-il donc advenu de cette sacro-sainte participation des ressources du milieu tant valorisée par le Bill 65? Sautons à l'article 46 de l'avant-projet qui se lit comme suit:

«Le titulaire d'un permis de service de garde en garderie doit tenir, conformément aux règlements, un dossier individuel pour chaque enfant qu'il reçoit... toutefois, l'Office peut pour fins d'enquête, d'étude ou de recherches consulter ce dossier et en tirer des copies...» (6)



*Hms, le mystérieux joueur de flûte, était un véritable magicien. Tandis que ses doigts couraient légèrement sur la flûte, on vit se précipiter, un à un, tous les enfants de la ville...*

*Quand tous les petits enfants furent réunis, le joueur de flûte se mit en marche, et la frandole le suivit...*

*La flûte jouait toujours plus fort, et les enfants tournoient toujours plus vite. Les parents impuissants, les regardèrent s'éloigner, inexorablement... ils sortirent de la ville. Là, l'homme en tête, entra sans hésitation aucune dans une caverne, et les enfants s'engouffrèrent avec lui...*

*d'après une légende allemande.*



Si on résume; les parents n'ont plus rien à dire, l'Office a tous les pouvoirs et les enfants sont fichés à six mois. Le regroupement est peut-être «éclairé» de revendiquer une décentralisation régionale et de garder le contrôle des usagers sur la qualité des services de garde. L'avant-projet propose aussi, en plus des haltes-garderies et des garderies ordinaires, des services de garde para-scolaires (alors que les commissions scolaires refusent d'en reconnaître le besoin). Il propose aussi la légalisation de la garde en milieu familial dans un article qui se lit comme suit:

**«Une personne physique... s'engage à fournir, contre rémunération et de façon régulière, dans une résidence privée, à au plus neuf enfants incluant les siens:**

- 1— des services de garde;
- 2— un programme d'activités favorisant leur développement physique, intellectuel et social.» (7)

Cela nous ramène au double problème espace-temps. Tout d'abord, une personne physique s'occupant seule de neuf enfants, (sûrement une femme) pendant cinq jours de la semaine, à un salaire inférieur au salaire minimum (travailleur autonome) peut-elle assurer un programme d'activités favorisant leur développement intellectuel et social?

Le ministre des Affaires sociales, en proposant ce type de garde en milieu familial fait montre d'une attitude rétrograde favorisant l'exploitation de travailleurs (sûrement des femmes) en les sous-payant, en les plaçant dans des conditions de travail inacceptables. Il apparaît évident qu'on veut par cette pratique faire semblant de recréer «un milieu familial» parce que l'enfant restera dans une maison privée avec une femme au foyer, sans pour autant se préoccuper des questions de qualité de vie pour l'enfant et pour la femme, sans parler des problèmes d'équipement, d'espace et de sécurité... (un exemple entre autres: si jamais un enfant se blesse, qui gardera pendant que la gardienne sera absente?)

Il n'existera aucun moyen de contrôle sur la qualité des rapports entretenus entre la gardienne et les enfants. Et ce

ne sont pas des enfants de deux ans qui peuvent porter plainte en cas de négligence ou d'abus. C'est pas grave, ils sont trop petits pour s'en rendre compte et surtout, ils sont trop petits pour le dire à leur mère.

Le regroupement des garderies de même que le Conseil du statut de la femme se sont vertement élevés, à juste titre, contre cette formule de garde en milieu familial, formule abusive, rétrograde et néfaste.

Un autre des points à repenser dans l'avant-projet, c'est la perpétuation du fameux plan Bacon qui entretient une situation néfaste pour les garderies. On subventionne les parents qui envoient les enfants en garderie au lieu de subventionner les garderies elles-mêmes afin qu'elles soient ainsi accessibles à tous, sans distinction de revenu.

Un mode de financement direct, ça serait «la vraie vie» pour les garderies, une solution pour tellement d'enfants et un vrai soulagement pour un grand nombre de parents sur la corde raide. Mais quand? Espérons-le pour bientôt. Qu'enfin on rende justice à un groupe social depuis longtemps baillonné: les petits citoyens de moins de cinq ans.

**Diane-Jocelyne Coté  
avec l'aide de Louise Doucett du  
Regroupement des G.S.B.L.**

**P.S.:** Merci à Francine, Richard et Chantal d'Intervention qui ont gardé ma fille pendant que je préparais ce texte.

**Notes:**

- (1) Évelyne Sullerot in **Psychologie**, dossier dénatalité, septembre 1979. p. 18.
- (2) *Germaine Greer, La Femme Eunuque*, coll. Réponses, Éditions du Jour/Robert Laffont, 1970, p. 292.
- (3) *Idem*, p. 293.
- (4) Regroupement des G.S.B.L., **Une critique de l'avant-projet de loi des services de garde à l'enfance**, oct 1979 p. 3.
- (5) *Idem*, p. 7.
- (6) Denis Lazure, **Avant-projet de loi sur les services de garde à l'enfance**, 1979, p. 11.
- (7) *Idem*.



VÉRITÉ & MENSONGE  
ENCADREMENTS QUARTIER

boutique de reproductions, posters, cartes,  
encadrements, montages sur bois.

956 ave cartier, québec